

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
Poitou-Charentes**BOIS DU BREUIL****COMMUNE**

Charroux (86)

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE

A proximité de Charroux, le bois du Breuil occupe un coteau de la rive gauche de la Charente juste avant que celle-ci n'infléchisse son cours vers le sud-ouest (alors qu'elle a coulé jusqu'ici selon une direction nord-ouest). Dans cette région du Seuil du Poitou, les terrains sédimentaires appartiennent au Jurassique inférieur (Lias) qui est en général recouvert par les formations continentales tertiaires et n'affleure, comme ici, que sur le flanc des vallées (Clain, Vienne, Gartempe, Charente). Sur les pentes abruptes qui dominent la Charente d'une quarantaine de mètres (seule la partie escarpée du bois est incluse dans la ZNIEFF), le sol est une groie argilo-calcaire peu profonde, à nombreux cailloux calcaires, émaillé de ressauts rocheux épars. Le milieu forestier typique sur ce type de substrat dans la région est la chênaie-charmaie calcicole à Jacinthe, où la strate arborée est dominée par le Chêne pédonculé et le Charme, accompagnés par l'Erable champêtre et l'orme. Comme souvent dans ce type d'habitat forestier, la strate herbacée est très diversifiée et richement fleurie, notamment au printemps, avant le débouillage des arbres : le bleu des jacinthes se mêle alors au blanc des anémones, au jaune des ficaires et des lamiers et au violacé des lathrées clandestines, alors que le sentier qui parcourt le bas du coteau traverse de splendides tapis odorants d'Ail des ours. Quelques fougères sont également présentes, témoignant du micro-climat frais et humide régnant sous la voûte forestière, où les draperies de scolopendre décorent les abrupts rocheux suintants. Au-delà de cette riche flore forestière commune, plusieurs éléments confèrent toutefois au bois du Breuil une forte originalité floristique par rapport à d'autres chênaies-charmaies régionales, qui ont motivé la description de ce site au titre des ZNIEFF.



L'élément le plus précieux de la zone est sans nul doute la présence d'une station de Dentaire bulbifère. Cette Crucifère possède une tige haute de 30-60 cm portant de nombreuses feuilles divisées, munies à l'aisselle de leur pétiole d'une bulbille ; les fleurs, d'un lilas clair, s'épanouissent en avril-mai. Il s'agit d'une plante de répartition nord-européenne, présente dans la moitié nord de la France mais devenant très rare au sud de la Loire où elle atteint à peine le Poitou-Charentes. On en connaît actuellement 6 stations dans la région (4 en Vienne, 2 en Charente) toutes situées dans des conditions stationnelles similaires (chênaies-charmaies ou chênaies-hêtraies calcicoles fraîches). Au bois du Breuil, la dentaire est abondante ; elle y est accompagnée par une autre plante remarquable, tant par sa rareté que par sa biologie : la Lathrée écaillée, une curieuse Scrophulariacée dont les tiges blanchâtres ou rosées sont dépourvues de chlorophylle et qui vit en parasite sur les racines des noisetiers, des ormes, du lierre ou des aulnes ; elle voisine là avec la Lathrée clandestine, également parasite, mais aux superbes grandes fleurs violettes.

NIVEAU DE CONNAISSANCE

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, Mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	0	0	0	0	0	0	0	3	0
Espèces observées	0	0	0	0	0	0	0	22	0
Esp.rares/menacées								2	

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne ; 3 = bonne prospection

MILIEUX DETERMINANTS ESSENTIELS

41 2 Chênaies-charmaies

ESPECES DETERMINANTES : 3

FAUNE

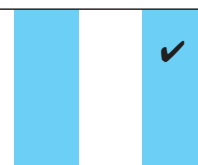
DH DO PN



FLORE

DH PN PR

Dentaire bulbifère
Cardamine bulbifera
Lathrée écailleuse
Lathraea squamaria



Légende : DH : espèce inscrite à la directive Habitats (Annexe II et/ou IV) ; DO : espèce inscrite à la directive Oiseaux (Annexe II) ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée régionalement.

AUTRES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ÉCOLOGIQUE

Aucun